

CONSEILLERS

EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	9
VOTANTS :	14
POUVOIRS :	5

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 15/07/2025**

Date de convocation : 10/07/2025

Date d'affichage : 10/07/2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juillet à dix-huit heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de ZETTING s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur FOUILHAC-GARY Bernard, Maire*

Présents : FOUILHAC GARY Bernard, LETT Martine, MULLER Laurent, SCHLEGEL Régis, SORRENTINO Claudia (à
partir du point n° 2), KOELSCH Guillaume, PEIFER Michelle, STERN Didier, DUBOCQUET Sylviane

Absents représentés/excusés :

LE BORGNE Gilles, procuration à Bernard FOUILHAC GARY
JEDAR Bernard, procuration à STERN Didier
NACHI Lahcène, procuration à MULLER Laurent
BODO Bénédicte, procuration à SCHLEGEL Régis
SCHMITT Jean-François, procuration à KOELSCH Guillaume
MEYER Laure, excusée

Absents non excusés :

Secrétaire de séance (art L 2121-15 CGCT) : Michelle PEIFER

ORDRE DU JOUR

Institution et vie politique

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 10/06/2025

Finances publiques

3. Budget principal – décision modificative 1

Domaine et Patrimoine

4. Acquisition parcelles rue de l'église
5. Déclassement domaine public – rue de la forêt

Divers et communication

6. Décisions prises par délégation
7. Divers et communication

M. le Maire démarre la séance à 18 h 30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il excuse les personnes ci-dessous qui ont donné les procurations suivantes :

- LE BORGNE Gilles, procuration à Bernard FOUILHAC GARY
- JEDAR Bernard, procuration à STERN Didier
- NACHI Lahcène, procuration à MULLER Laurent
- BODO Bénédicte, procuration à SCHLEGEL Régis
- SCHMITT Jean-François, procuration à KOELSCH Guillaume
- MEYER Laure, excusée

Le quorum, avec 8 présents (9 à partir du point 2), étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Institution et vie politique

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales relatif à la nomination d'un secrétaire de séance,

Le conseil municipal désigne Michelle PEIFER, secrétaire de séance.

2. DCM2025032 - Approbation du procès-verbal de la séance 10/06/2025 (5.2)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 juin 2025

Après en avoir pris connaissance, et sans remarque particulière,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- Adopte le procès-verbal de la réunion du 10 juin 2025

Résultats du vote : 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Finances publiques

3. DCM225033 – budget principal - Décision modificative 1

Sur le rapport du Maire,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2025017 du 15 avril 2025 approuvant le budget primitif principal 2025

Indiquant que les crédits ouverts nécessaires au mandatement d'annulation de titres antérieurs sont insuffisants pour procéder à l'annulation, à la demande de la perception, du titre 294/2023 correspondants à des frais d'obsèques,

Le Conseil Municipal,
Après délibération, **à l'unanimité**

- Décide de procéder à la décision modificative suivante, sur le budget principal de l'exercice 2025

Objet/libellé	Chapitre	Section	Montant	Imputation (chap-art-op)
Charges exceptionnelles – titres annulés sur exercices antérieurs	Dépenses	Fonctionnement	+ 1 800.00 €	67 - 673
Virement à la section d'investissement	Dépenses	Fonctionnement	- 1 800 .00 €	023-023
Dotations, fonds divers et réserves – FCTVA	Recettes	Investissement	+ 1 800.00 €	10-10222
Virement de la section d'exploitation	Recettes	Investissement	- 1 800.00 €	021 - 021

Résultats du vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Domaine et patrimoine

4. DCM2025034 - Acquisition parcelles rue de l'église

Sur le rapport du maire,

M. le Maire rappelle la délibération DCM2025030 fixant le prix d'acquisition d'une parcelle située rue de l'église afin de récupérer l'emprise foncière pour la création éventuelle d'un cheminement entre la rue de l'église et le parking de covoiturage de la salle socioculturelle.

Il indique que suite à un ré arpentage, la parcelle cadastrée section 1 n° 653 d'une surface de 7.42 ares a été scindée en deux parcelles distinctes :

- Section 2 n° 656/123 d'une surface de 5 ares 52
- Section 2 n° 657/123 d'une surface de 1.90 ares

Vu le procès-verbal d'arpentage définitif,

Le conseil municipal,

Après délibération, **à l'unanimité**

- Se porte acquéreur des parcelles suivantes :
 - Section 2 n° 656/123 d'une surface de 5 ares 52
 - Section 2 n° 657/123 d'une surface de 1.90 ares
- Fixe le prix d'acquisition à Fixe le prix d'acquisition à 3 640 l'are soit un montant total de 27 008.80 € décomposé ainsi :

Parcelles	Surface	Prix à l'are	Prix total
657/123	1.90	3 640.00	6 916.00 €
656/123	5.52	3640.00	20 092.80 €
			27 008.80 €

- L'acquisition se fera en deux étapes : la parcelle de 1.90 ares sera acquise de suite, la parcelle de 5.52 ares acquise l'année prochaine.
- Prend en charge les frais de notaires afférents à la transaction
- D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

Résultats du vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention

5. DCM2025035 – Déclassement domaine public – rue de la forêt

Sur le rapport du maire,

Indiquant que, dans le cadre d'une opération d'échange de terrains, la commune souhaite procéder au déclassement et reclassement de délaissés cadastrés section 9 n° 1/o116 et 2/o116 d'une surface totale de 39 ares 54 situés le long du chemin rural rue de la forêt

Considérant que le déclassement peut être prononcé sans enquête publique préalable en application de l'article L141-3 du code la voirie routière dans la mesure où l'opération réalisée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte de la voie existante,

Vu le procès-verbal d'arpentage provisoire établi le 26 juin 2025 joint en annexe

Le conseil municipal,

Après délibération, **à l'unanimité**

- ✚ Décide du déclasser du domaine public communal les délaissés cadastrés section 9 n° 1/o116 et 2/o116 d'une surface totale de 39 ares 54, pour les reclasser vers le domaine privé communal, conformément à l'article L141-3 du code de la voirie routière.
- ✚ Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Résultats du vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Divers et communication

6. Décisions prises par délégation

M. Le Maire informe l'assemblée des décisions prises par délégation établies conformément à la délibération du conseil municipal du 02 juin 2020 prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ Marchés publics

N° DECISION	OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT	Nomenclature ACTES
DEC2025018	Marchés publics – mission assistance maîtrise ouvrage MAM	MATEC Metz	9 400.00 €	1.1
DEC2025021	Marchés publics – achat désherbeur thermique	Ets KLEIN Sarreguemines	582.50 €	1.1

➤ Exercice du droit de préemption urbain

N° DECISION	Objet	Surface M2	Localisation	Nomenclature ACTES
DEC2025019	Renonciation au droit de préemption - section 2 n° 40 –	1479	6 rue du chemin de fer	2.3
DEC2025020	Renonciation au droit de préemption - section 2 n° 41	1308	5 rue du chemin de fer	2.3

➤ Concessions funéraires

N° DECISION	Objet	Durée	Montant	Nomenclature ACTES
DEC2025018	Concession funéraire R110/2025 – Achat emplacement tombe simple N°114	30 ans	138.00 €	3.2

7 Divers et communication

Sans objet

Tous les points ayant été débattus, M. le Maire clôt la séance à 19 H 15

Le secrétaire de séance
Signé : Michelle PEIFER



Le Maire,
Signé : Bernard FOUILHAC GARY

**La présente séance comporte les délibérations n° 2025032 à 202535
Et décisions par délégation n° DEC2025017 à DEC202021**

N° DCM/ DECISION	OBJET	NOMENCLATURE ACTES
DCM2025032	Approbation du compte rendu de la séance du 15/04/2025	5.2
DCM2025033	Budget principal – décision modificative 1	7.1
DCM2025034	Acquisition parcelles rue de l'église	3.1
DCM2025035	Déclassement domaine public – rue de la forêt	3.5
DEC2025017	Marchés publics - convention AMO MATEC - construction MAM	1.1
DEC2025018	Concession funéraire R110/2025 – Achat emplacement tombe simple N°114	3.2
DEC2025019	Renonciation au droit de préemption – section 2 n° 40 6 rue chemin de fer	2.3
DEC2025020	Renonciation au droit de préemption – section 2 n° 41 5 rue chemin de fer	2.3
DEC2025021	marchés publics - achat désherbeur thermique - ETS KLEIN	1.1